

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 SEPTEMBRE

Maisons de placement POUR DÉPUTÉS

Les « cassines » socialistes — la maison Allemane notamment — ont beaucoup fait parler d'elles à propos de la famisterie qu'elles ont jouée à cet infortuné Pierre Vaux, lequel veut, en dépit de leur excommunication majeure, rester député.

Aussi, a-t-il paru intéressant de rechercher comment fonctionnent ces redoutables comités qui exercent, sur la conduite de leurs députés et conseillers municipaux, une si lourde et si minutieuse surveillance.

Leur programme est connu, archiconnu et archi-cocasse.

Leur but, c'est « la lutte des classes, l'expropriation du capitalisme, la socialisation des moyens de production ». Leur moyen, c'est ce qu'ils appellent, par euphémisme, « l'action révolutionnaire ».

Abhorrant profondément, en raison de leur crasse ignorance, le travail intellectuel, ne considérant exclusivement comme travailleurs que le manoeuvre et l'ouvrier en bourgeois, ils déclarent que le parti socialiste ne doit comprendre que des ouvriers « manuels » et que tous les candidats et représentants du parti doivent être choisis parmi ces derniers ; de là leur mépris pour MM. Jaurès, Guesde, Millerand, qu'ils assimilent à de véritables bourgeois.

À la tête de leur prétendus fédérations, comités et groupes, s'est implanté, de vive force, parla menace et la terreur, un secrétariat général du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, qui compte cinq membres, plus inconnus que les membres du dernier « Conseil des Dix », mais plus despotes encore, et qui a la direction officielle du parti.

Les comités exercent sur les élus du parti un contrôle de tous les instants, leur envoient des ordres, leur commandent de se rendre ici ou là, etc.

Une grève éclate-t-elle quelque part ? Le comité se réunit, délibère, et le secrétaire transmet aussitôt au député de la circonscription l'ordre d'aller soutenir la grève.

Y a-t-il une réunion publique à Tours, à Lille ou à Bordeaux ? Vite, le secrétaire du comité fait assavoir à M. celui-ci ou M. celui-là qu'il devra se rendre à Bordeaux, à Lille ou à Tours, et y prendre la parole.

Et ce n'est pas tout encore !

M. Pierre Vaux l'a révélé avec des larmes dans la voix : il faut encore que les députés socialistes révolutionnaires versent, au comité, une indemnité de 4,000 fr. par an.

Pour les conseillers municipaux, cette indemnité a été abaissée à 1,800 fr.

Veut-on avoir une idée de l'effroyable tyrannie exercée par les comités « révolutionnaires » sur les élus du parti ?

Il est défendu aux députés du clan de faire partie du groupe socialiste de la Chambre : ils ne doivent pas voisiner avec MM. Jaurès ou Millerand, et c'est pourquoi, au lieu de prendre place à l'extrême gauche, ils siègent à droite.

Lors de son procès devant la correctionnelle de Saint-Nazaire, à l'occasion de la grève de Trignac, M. Toussaint avait conçu le projet de faire présenter sa défense par M^e Millerand. Le malheureux ! il avait compté sans le comité, qui lui défendit de recourir à un avocat (le barreau étant une institution bourgeoise) et lui enjoignit de se défendre lui-même.

Dernièrement, certains comités, trouvant trop modérée l'attitude du journal la *Petite République* dans l'incident Pierre Vaux, émirèrent le vœu que M. Allemane lui-même cessât immédiatement sa collaboration audit journal, vœu auquel, bien entendu, le citoyen Allemane s'est empressé de ne point déférer.

Voici, pour terminer, un fait qui paraît absolument invraisemblable et qui est de la plus rigoureuse authenticité.

Un beau jour, un comité ordonne à un député socialiste d'un quartier ouvrier de Paris de se rendre, le dimanche suivant, à Angoulême, pour y donner une conférence. Fidèle observateur de la consigne donnée, le député boucle sa valise le dimanche suivant et court pèrorer à Angoulême. Malheureusement pour lui, tandis qu'il pèrorait dans la Charente, son comité délibérait ; et comme notre député était absent à la séance du comité, ce dernier lui vota un ordre du jour de blâme pour « absence injustifiée ».

Député révolutionnaire !

Tenez, voici ce que nous en disait Tony R..... qui, de dégoût, a secoué son mandat, sa tunique de Nessus :

« Il faut, pour se soumettre à ce lâche et dégradant métier, posséder l'âme chevillée dans le corps, se distinguer par une inconscience, une absence de dignité, de respect de soi-même, une décomposition mentale dépassant les plus extravagantes imaginations.

« Il faut avoir bu toute honte, brouté au coin de toutes bornes, léché toutes les purulences et toutes les fanges, vendu de la chair d'enfant, charcuté père et mère ; il faut se détacher violemment de l'espèce humaine et non pas même se ravalier au niveau de la brute, mais dégringoler volontairement au-dessous du dernier échelon de la création. »

« Le député révolutionnaire !

« En lui appliquant seulement l'épithète de « farbin » et de « plongeur de gargote », je craindrais être, envers lui, coupable de flagornerie ! »

M. LE DUC D'ORLÉANS

Manifeste verbal

Avant-hier, après la cérémonie funèbre, à cinq heures, le duc d'Orléans recevait à Grosvenor-Hotel environ un millier de Français et leur adressait l'allocution suivante qu'il lut d'une voix grave et résolue :

« C'est avec une douloureuse émotion que je reçois l'hommage de votre dévouement et vous en remercie ; votre présence ici ne témoigne pas seulement de votre respect et de votre attachement pour celui que nous avons perdu, elle est aussi la preuve de votre fidélité au principe de la monarchie nationale et traditionnelle dont je suis le représentant et dont il m'a transmis l'héritage.

« Je connais les droits que cet héritage me

confère et les devoirs qu'il m'impose envers la France. Guidé par les magnifiques exemples que mon père m'a donnés pendant sa vie et qu'il a consacrés par sa mort si courageusement envisagée et si chrétiennement acceptée, fortifié par votre concours, par celui des amis absents qui, de tous les points de la France, m'ont déjà fait parvenir l'expression de leur dévouement, et faisant appel à tous les hommes de cœur, je remplirai sans défaillance la mission qui m'incombe.

« Quoique jeune encore, j'ai la conscience de mes devoirs ; avec mon grand amour pour la France, je consacrerai tout ce que j'ai de force et d'énergie à les accomplir et avec l'aide de Dieu je les accomplirai. »

Son discours terminé, le duc d'Orléans a vivement remercié les conseillers de son père. Il a embrassé MM. Bocher, d'Audiffret-Pasquier et Buffet ; il a serré les mains de M. Hervé et de quelques autres ; puis il a fait le tour du grand salon, adressant des paroles à la plupart, et il en a retenu un certain nombre à dîner.

Dans l'entourage, ce dîner est considéré comme présentant une grande importance politique.

On croit que les principaux personnages qui y ont assisté formeront presque tous le nouvel entourage du prince.

Après dîner, a eu lieu une réception intime.

Toutes les personnes du service d'honneur de M. le Comte de Paris ont donné leur démission, suivant l'usage, pour rendre au prince toute sa liberté d'action.

On pense que M. le duc d'Orléans choisira ses conseillers parmi ceux qui ont figuré dans ce dîner, avec quelques autres, tels que le duc Decazes.

**

Au nombre des convives : LL. AA. RR. le comte de Caserta, le duc d'Oporto, le comte d'Eu, le duc d'Alençon, le grand-duc de Mecklembourg, l'infant don Antonio et le prince Emmanuel d'Orléans ;

Duc de Luyne, duc de Broglie, Duc Decazes, duc d'Audiffret-Pasquier, M. Bocher, duc de Doudeauville, M. Buffet, marquis de Lasteyrie, général de Charette, marquis d'Harcourt, M. de Cazezo de Pradine, M. Hervé, général Humann, comte de Chevilly, colonel de Parseval, comte de Saporta, baron de Fonscolombes, comte de Bourbon-Lignières, M. La Chambre, M. Amédée Dufaure, baron de Chaband-Latour, M. de Witt, M. Emmanuel Bocher, comte Gonzague, Costa de Beauregard, M. Calla, M. Dufeulle, le docteur Récarnier et M. Eugène Schneider.

Les affaires de Madagascar

En prévision des éventualités qui pourraient se produire à Madagascar, le ministre de la marine a donné des ordres pour armer quatre bâtiments destinés à renforcer la division navale de l'Océan Indien.

Cette division comprend actuellement huit navires : le croiseur de station de 3^e classe *Primauguet*, sur lequel est arboré le guidon du capitaine de vaisseau Bienaimé, chef de la division, le ponton stationnaire *Corrèze* à Diego-Suarez, le croiseur de 3^e classe *Hugon*, dont le remplaçant désigné, le *Dumont-d'Ur-*

ville, quittera Cherbourg en octobre prochain, l'avis *Papin*, l'avis-transport *Rance* et les canonnières *Lynx*, *Sagittaire* et *Etoile* ; cette dernière canonnière est détachée à Obock.

Les bâtiments qui vont être envoyés pour rallier cette force navale sont le croiseur de 3^e classe *Dupetit-Thouars*, l'avis-transport *Romanche* et les canonnières *Météore* et *Gabès* ; les trois premiers entreront respectivement en armement le 1^{er} octobre dans les ports de Toulon, Lorient et Rochefort, le dernier le 4 octobre à Cherbourg.

Tout cela, bien entendu, n'est préparé que pour le cas où la mission de M. Le Myre de Vilers échouerait ; mais il n'est pas inutile que l'on sache bien à Tananarive que l'on est absolument décidé à aller jusqu'au bout pour obtenir pleine et entière satisfaction

**

L'explorateur Wolf écrit au *Tageblatt*, d'Antananarive, au commencement d'août :

« Il est temps que la France intervienne énergiquement ; 7,000 hommes de troupes, 50 à 60 millions de francs suffiront pour mettre les Hovas à la raison. Il n'est pas probable que les Français rencontrent une résistance sérieuse.

« Madagascar supportera les frais de la campagne, même si l'expédition dépassait les prévisions.

« La France ferait une magnifique affaire, car Madagascar est le trésor et la perle de l'Océan Indien. »

INFORMATIONS

Les manœuvres de Beauce

Arthenay. — C'était hier la grande journée. Le 4^e et le 11^e corps ont commencé dans la matinée leurs mouvements, en vue de la grande bataille qui a eu lieu à Sougy.

Le ministre de la guerre et les officiers étrangers y assistaient.

Le général Zurlinden, commandant le 4^e corps, a adressé aux troupes un ordre du jour les exhortant à se souvenir, en traversant les régions, des actes héroïques de l'armée de la Loire en 1870 et des faits glorieux de Jeanne d'Arc.

Procès intenté à la « Petite République »

La *Petite République* annonce qu'un procès lui est intenté par MM. Parisse et Puimartin, ingénieurs à la Compagnie de Graissessac, qui réclament 55,000 francs de dommages-intérêts.

Le contrôle des chemins de fer

M. Bazille, député de la Vienne, déposera dès la rentrée un projet de loi sur le contrôle des chemins de fer.

Ce député considère que la mauvaise organisation de ce service est la principale cause du terrible accident d'Appilly.

La santé du sultan du Maroc

Des dépêches de Londres démentent les informations pessimistes répandues ces jours derniers sur la santé du sultan du Maroc.

Mais d'autres dépêches présentent, au contraire, Abdul-Asis comme fort malade et son entourage craindrait pour ses jours. Le sultan serait atteint d'une angine couenneuse, qui l'empêche presque de respirer.

La santé du Tsar

Le correspondant du *Daily Chronicle* croit que la maladie dont souffre le Tsar est une affection cérébrale très sérieuse.

Une dépêche dit que la récente maladie du Tsar est due à un excès de travail et au manque d'exercice. Le dernier examen médical permet de concevoir bon espoir. La famille et l'entourage ont la conviction qu'il se rétablira complètement. Les médecins insistent pourtant afin qu'il s'abstienne le plus possible de travail.

Mort du compositeur Emmanuel Chabrier

Emmanuel Chabrier est mort, hier matin, à l'âge de 57 ans.

Il a succombé à la maladie de consommation qui depuis de longs mois le tenait alité. Il s'est éteint sans secousses, après une agonie de quelques heures.

Ses principaux ouvrages sont : *Gwendoline*, opéra en 2 actes (Bruxelles, 10 avril 1886. — Opéra de Paris, 1893); le *Roi malgré lui*, opéra-comique en 3 actes (Opéra-Comique, 18 mai 1887); *Espana*, célèbre rapsodie pour orchestre, exécutée pour la première fois au concert Lamoureux en décembre 1883; la *Sulamite*, scène lyrique jouée au concert Lamoureux en mars 1884, plus quelques pièces pour piano, entr'autres *Dix pièces pittoresques* et *Trois valse romantiques*.

Chabrier laisse inachevé un grand opéra, *Briséis*, dont le livret est de Catulle Mendès.

Tous les vrais musiciens regretteront le décès prématuré d'un artiste si bien doué, si original et si personnel.

Aux mines de Monthieux. — Ouvrier écrasé

Avant-hier soir, vers six heures, à Saint-Etienne, un terrible accident est arrivé au puits Marinoni, appartenant à la mine aux mineurs de Monthieux. Le mécanicien Jourjon, occupé à manœuvrer la pompe d'épuisement des eaux dans les galeries souterraines, ayant voulu graisser sa machine, glissa malheureusement sous la bielle motrice et fut écrasé littéralement. La mort a été instantanée.

Ce triste événement a causé une vive émotion dans le quartier de Monthieux où Jourjon, père de trois enfants en bas âge, était estimé. Il était un des fondateurs de la mine aux mineurs.

Suite des sinistres en Algérie

Des incendies de forêts se produisent dans des proportions inquiétantes dans les arrondissements de Guelma, de Philippeville et de Bône.

A Philippeville, les broussailles de Fillila sont en feu.

A Guelma, les incendies ont commencé avant-hier, ainsi qu'à Kellermann, Enghirsaïd, Mille-simo, Petit-Guelatt, Bansaï et dans toute la direction de Bône, où l'on comptait une centaine de foyers.

Aux Eulmas, près de Penthèvre, trois personnes, femme et enfants, ont été cernées par les flammes et carbonisées. Dix autres ont été grièvement blessées.

Les cheïks des Chenfias et des Kulmas sont complètement ruinés.

Ces différents incendies ont été d'une violence extrême. L'opinion publique, vivement émue, attribue ces sinistres à la malveillance des indigènes. On semble, en effet, se trouver en présence d'un plan concerté dans un but criminel.

Reprise de l'incendie de Cannes

L'incendie du quartier de la Californie, qui semblait éteint avant-hier soir à onze heures, a repris hier matin.

Poussé par un fort vent d'est, le feu se dirigea du quartier Saint-Antoine du côté des villas. Tous les efforts ont été faits pour préserver les villas Albany, Nevada, Edelweiss et le château Louis XIII, les plus proches du feu.

A midi, une partie de la Californie était en feu. Des tranchées ont été faites au-dessous du canal qui amène les eaux à Cannes par les ouvriers maçons et terrassiers qui travaillaient à la villa Moscowa.

Vers une heure de l'après-midi, le feu s'était avancé jusqu'à trente mètres de la villa Albany, qui a pu être préservée.

Six kilomètres de forêts ont été brûlés. La crête de la Californie est complètement dépouillée. L'aspect est lamentable.

Bien que le feu soit éteint, des personnes veillent à ce que l'incendie ne se rallume plus.

Destruction de l'Hôtel de Ville de Verdun

Un terrible incendie a détruit le magnifique Hôtel de Ville de Verdun. Le musée renfermant des richesses artistiques, situé dans une aile du bâtiment, est presque totalement brûlé. Les archives sont sauvées.

On présume que le feu a pris par une fissure de la cheminée du concierge.

Les troupes de la garnison et le 461^e, de passage à Verdun, ont combattu l'incendie.

Les dégâts sont évalués à plus de 300,000 francs. Le bâtiment est assuré à la Caisse départementale de la Meuse.

A six heures on était maître du feu, après deux heures de travail.

Attentat anarchiste à Monte-Carlo

Le commissaire spécial de Monte-Carlo a failli avoir l'honneur de partager le sort de M. Carnot, si nous en croyons la *Tribuna*, de Rome.

Il y a quelques jours, M. Ernest Costantini, jeune homme de 24 ans, rédacteur au *Journal de Sicile*, accompagné de l'anarchiste Menozzi, activement recherché par la police, s'introduisait dans les salons du Casino. Costantini chercha querelle au commissaire spé-

cial, M. Ambrogio, et lui porta un terrible coup de poing qui le jeta à terre.

Non content de cela, il tira un coup de revolver qui occasionna un énorme scandale et une panique indescriptible.

M. Costantini fut immédiatement expulsé; Menozzi put prendre la fuite. On croit qu'il a gagné Marseille.

La médaille de Sedan

On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne*, d'après un bruit répandu dans les cercles militaires, l'empereur d'Allemagne a l'intention de créer, l'an prochain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Sedan, une médaille qui sera décernée à tous les Allemands ayant déjà la médaille commémorative de la campagne de 1870-71.

Pour confectionner les médailles décernées en souvenir de la bataille de Sedan, on se servira du bronze des canons français pris pendant la dernière guerre.

Pas heureux comme moyen d'éteindre les souvenirs douloureux en France. Et comment concilier ce malencontreux trophée avec l'information suivante :

On prête de nouveau à l'empereur Guillaume l'intention de lâcher d'amener les puissances européennes à prendre part à un congrès, où la question du désarmement serait mise de nouveau sur le tapis.

Jusqu'ici, d'ailleurs, la tentative ne paraît pas avoir grande chance de succès.

Une église qui s'écroule

Les habitants voisins de l'église de Saint-Loup, à Billom (Puy-de-Dôme), ont été réveillés, dans la nuit de mardi à mercredi, vers trois heures du matin, par un bruit effroyable.

La voûte de l'église au-dessus du chœur venait de s'écrouler; cette masse énorme de pierres et de charpente, tombant d'une hauteur de plus de trente mètres, a pulvérisé tout ce qui se trouvait dessous; balustrades, baldaquins, stalles, sanctuaire, tout a été brisé, tordu, anéanti; ce ne sont plus que débris informes sous un amas de pierres et de plâtras.

De nombreux ouvriers ont procédé de suite au déblaiement.

Le fantôme d'Arton

La présence d'Arton a été signalée à Turin. On l'aurait vu dans cette ville en compagnie de la chanteuse Lili.

Honoraires d'avocats

Les avocats de M. Tanlongo, directeur de la Banque romaine, dont on connaît le procès retentissant, ont pris pour honoraires de leur défense une inscription hypothécaire de 50 mille francs chacun sur les biens de M. Tanlongo.

Accidents

Hier matin, l'abbé Beurville, professeur à l'institution Saint-Anne, à Saint-Ouen, s'est tué en tombant accidentellement d'une échelle.

— Le Mans, 13 septembre. — Un chasseur vient de tuer un enfant sur le territoire de la commune de Noyen, en tirant une perdrix. Le coup atteignit au ventre un jeune garçon âgé de onze ans qui travaillait non loin de là. Il est mort dix heures après dans d'horribles souffrances.

Le parquet de La Flèche s'est transporté sur le lieu de l'accident.

— Roubaix, 13 septembre. — Un épouvantable accident a eu lieu lundi matin dans une commune voisine de Courtrai. Les deux enfants d'un maître maçon de Courtrai, Emma et Gustave d'Huveltere, âgés de neuf et douze ans, étaient allés passer leurs vacances chez un oncle, cultivateur à Deerlyck. En l'absence de l'oncle, le petit garçon prit dans une armoire un fusil de chasse à deux coups.

Le jeune imprudent, en prenant l'arme qui était chargée, mit le doigt sur la détente, le coup partit. Sa jeune sœur, assise sur une chaise, reçut toute la charge dans la tête.

Malgré tous les soins, elle expirait une heure plus tard.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 14 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°	
Midi,	767 m/m	au-dessus 18°	
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 8°	

SAUMUR

L'affaire de la rue du Pressoir-Saint-Antoine

Hier, la police a mis en état d'arrestation une sage-femme et une amie de la demoiselle P...

Des perquisitions opérées chez cette amie n'ont produit aucun résultat. Peut-être d'autres arrestations seront-elles opérées aujourd'hui, l'enquête étant poursuivie avec une grande activité.

Billet de banque perdu

M. Marcelin Larroux, demeurant 29, rue du Portail-Louis, a perdu, dans la soirée du 11 septembre, un billet de banque de 400 fr.

Récompense à la personne qui rapportera ce billet chez M. Larroux.

Vélodrome de la Loire

Ce soir, à 4 heures, Foucré, d'Angers, en compagnie de Perrin, de Poitiers, tous deux au mieux de leur forme, vont tenter de battre le record de l'heure, détenu actuellement pour

UNE PUPILLE GÊNANTE

PAR ROGER DOMBRE

Seconde partie

Mais non; elle monta à sa chambre et là, s'enfermant, elle regarda en face presque avec défi le crucifix suspendu au-dessus de son lit, dernier présent de Madame Daltier :

— Voilà donc ce que tu m'as envoyé parce que je me suis soumise, parce que j'ai cru en toi et que je t'ai aimé, aimé plus ardemment encore que celui qui m'a gagnée à toi? Je me suis livrée à ta miséricorde, je t'ai tout offert, j'ai pleuré mes fautes et mes erreurs, j'ai cherché à les expier, et voilà ma récompense, Dieu implacable? Je ne te demandais ni un bonheur impossible, ni la fortune, ni la santé, je ne te demandais que le cœur d'Albéric, et tu me le voles pour le donner à une autre!

Froidement elle décrocha du mur la croix d'ivoire et la serra dans un tiroir; elle retira de sa poche un petit chapelet de lapis et l'envoya rejoindre le crucifix.

Cela fait, elle se laissa tomber sur un pouff

et sanglota longuement, la tête entre ses mains. Ces larmes apaisèrent ses nerfs, mais ne noyèrent pas sa révolte.

Avant que la nuit ne tombât, Gilberte sonna sa femme de chambre, s'habilla coquettement et sortit avec elle.

Elle rapporta de sa promenade deux livres aux titres honteux qui durent s'étonner de se trouver dans la maison Daltier; puis un rouleau de romances aussi lestes que celles qu'on chantait autrefois chez M. Simiès.

Le dîner sonna; Gilberte y parut d'une manière excentrique, portant un corsage découvert très bas sur la poitrine.

D'ailleurs, ce n'était pas seulement son costume qui surprenait les yeux, mais l'expression altière, presque démoniaque de sa physionomie.

Madame Daltier échangea un coup d'œil avec son mari.

Quant à Albéric, il jeta à sa cousine un regard glacé.

Mais nul ne releva l'inconvenance de ce vêtement.

Après le repas, pendant lequel Gilberte ne desserra les dents ni pour parler ni pour manger, on passa comme à l'ordinaire au salon.

Edmée et Marie s'assirent au piano, les hommes prirent leur journal, Madame Daltier son tricot; Gilberte exhiba un des fameux volumes à la couverture jaune et au titre scabreux, qu'elle se mit à lire tranquillement.

Leur galop à quatre mains achevé, les musiciennes appelèrent Gilberte.

— A ton tour, chérie, dirent-elles, chantons Robinson Crusoe, tu sais, la romance que tu dis si bien :

S'il fallait qu'aujourd'hui
Quelqu'un mourût pour lui...

— Oh! non, pas cela, répondit la jeune fille dont un sourire sarcastique plissait la lèvre rouge. J'ai ici de la musique plus nouvelle.

Et elle choisit parmi les feuilles qu'elle avait achetées récemment, quelques couplets tirés de « Mademoiselle Nitouche ».

Pendant ce temps, Albéric attirait à lui, nonchalamment, le livre que sa cousine venait d'abandonner sur son siège.

Il l'ouvrit au hasard. C'était un de ces romans à la mode, d'un réalisme brutal, sans style comme sans pudeur.

Le rouge monta au front du jeune homme : « Elle lit cela ! » se dit-il avec stupeur.

Au fond, Gilberte n'en avait pas lu quatre

lignes, sa pensée étant ailleurs pendant qu'elle tournait les pages, mais voilà, elle voulait braver l'univers entier, et surtout braver celui qui avait cru la ramener à la saine raison chrétienne.

Ce qu'elle chantait en ce moment pouvait aller de pair avec ce volume; les paroles en étaient d'une poésie heurtée, violente et passionnée.

Tous écoutaient avec surprise cette jolie voix de cristal répéter ces mots presque inconvenants.

Le front de Madame Daltier se couvrit d'un nuage : par bonheur M. Daltier était sorti après le dîner; lui, n'eût pas été si indulgent.

Lorsque Gilberte se tut, nul ne lui demanda de réciter; ses cousines n'avaient rien compris aux étranges couplets et se mirent à causer avec elle.

Gilberte parlait haut, faisant de lugubres plaisanteries et son rire ne sonnait pas franc.

Madame Daltier s'approcha de son fils :

— Albéric, sais-tu ce qu'elle a ce soir?

— Je l'ignore, ma mère, répondit tristement le jeune homme, mais à coup sûr il s'est passé quelque chose, car elle n'est plus la même.

le Vélo-trome de la Loire par *Ascanio*, de Paris, avec 34 kil. 999, soit 105 tours de piste. Demain, nous donnerons les résultats.

CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX

Le suicide de M. Thuau, adjoint

Mardi, M. Thuau passa sa journée à la chasse et regagna sa demeure avant que sa domestique ne fût revenue des champs. Cette femme entra vers 4 heures 1/2 et vit, déposé dans la cuisine, le carnier de son maître qui avait, contre l'ordinaire, emporté son fusil dans la chambre où il avait coutume de se reposer quelques instants à son retour de la chasse. M. Thuau ne reparaisant point après 7 heures, la servante pénétra dans l'appartement et aperçut l'adjoint étendu sur le dos, mort et son fusil à côté de lui. Elle appela des voisins au secours et on porta le corps de M. Thuau sur son lit.

Le parquet de Saumur s'étant, à la première nouvelle du décès, transféré au domicile du défunt, M. le docteur Peton, qui accompagnait les magistrats, constata au côté gauche, à la hauteur du cœur, une blessure produite par une arme à feu et, après avoir conclu au suicide, délivra le permis d'inhumation.

M. Thuau était, paraît-il, atteint d'une maladie d'estomac, et telles étaient ses souffrances qu'aux personnes qui l'interrogeaient sur son état de santé il répondait : « Vous viendrez bientôt à mon enterrement. »

ALLONNES

Incendie allumé par un enfant

Le 12 septembre, vers 4 heures 1/2 du soir, M. Rapicaux, cultivateur à la Guiocherie, commune d'Allonnes, travaillant dans un champ proche sa maison, aperçut une fumée sortant d'un tas de fagots de sapin lui appartenant et placé près de l'habitation. Avec quelques seaux d'eau, il put éteindre ce commencement d'incendie et s'enquit des causes. Des voisins lui déclarèrent avoir vu un gamin de neuf ans s'arrêter devant les fagots et se sauver ensuite en courant.

En continuant son enquête, M. Rapicaux apprit que le gamin se nommait Dufeu et habitait chez le sieur Rivain, son beau-père. Il se rendit chez Rivain et, en sa présence, celui-ci interrogea son beau-fils qui avoua que, étant allé chercher à Recouvrance du pain et une boîte d'allumettes, il avait, au retour, mis le feu aux fagots, pour s'amuser.

LA MÉNTRÉ

Vol d'habits

Avant-hier, dans l'après-midi, en traversant La Méntré, Lainé, tailleur d'habits, employé à la caserne des pontonniers d'Angers, rencontra un collègue disant se nommer Winster, originaire de Strasbourg. On trinqua ensem-

ble, assez copieusement, et on reprit la route. Près du Thourel, Lainé, se sentant la tête lourde, se coucha sur le bord du chemin, gardant près de lui un paquet d'effets contenant des chemises et mouchoirs, un pantalon et un veston. Son compagnon s'éloigna.

A son réveil, Lainé ne trouve plus le paquet et alla déclarer sa perte aux gendarmes de Gennes qui se lancèrent à la poursuite de Winster et l'arrêtèrent nanti des effets. Pour son excuse, il a prétendu que Lainé lui ayant donné le « balachou » à porter, il n'avait plus pensé à le lui remettre quand on s'était séparé, mais qu'il se proposait de l'attendre à Gennes pour lui restituer ses habits.

Winster est actuellement à la prison de Saumur.

SAINTE-JUST-SUR-DIVES

Vol de « dorures »

En rentrant chez lui le 11 septembre, vers 6 heures du soir, M. Hubault, propriétaire à Mollay, commune de Sainte-Just-sur-Dives, apprit de M^{me} Hubault que l'on s'était introduit chez eux, pendant leur absence, et qu'on avait ouvert les meubles.

Pensant que c'étaient sa mère ou sa sœur qui avaient cherché quelque objet leur appartenant, M. Hubault ne se préoccupa point de la visite. Mais, M^{me} Hubault ayant besoin de sa boîte à ouvrage, ne la trouva plus, et cette disparition éveilla les soupçons. Les époux Hubault visitèrent les tiroirs et constatèrent la soustraction d'une chaîne, d'une montre d'or estimée 200 fr. et portant les initiales E. H., plus le n^o 4213 ou 44520, d'une broche, de boucles d'oreilles, d'une bague, d'un collier avec médaillon formant broche, — ces derniers objets d'une valeur de 200 fr. enfermés dans leurs écrins — et enfin d'un porte-monnaie contenant 4 à 5 fr.

Chose bizarre : le voleur laissa la montre de M. Hubault — d'une valeur de 300 fr. — placée sur la montre dérobée de sa femme, et négligea une somme de 120 fr. en or touchant aux bijoux.

On ne soupçonne point l'auteur du vol. Cependant, les habitants du pays ont remarqué, dans la journée, le passage de plusieurs nomades, entr'autres d'une femme d'environ 20 ans, offrant des corbeilles d'osier et d'autre vannerie et qui s'est présentée dans plusieurs maisons.

La récolte du blé en Maine-et-Loire

Le *Bulletin des Halles* vient de procéder à son enquête annuelle sur le rendement des récoltes pour la France.

Les renseignements de ce journal lui viennent de ses correspondants spéciaux, des commerçants, des professeurs et sociétés d'agriculture.

L'évaluation de la récolte du blé est au total de 125,080,237 hectolitres.

Voici le tableau détaillé concernant le département de *Maine-et-Loire* :

Récolte en blé, bonne. — Superficie totale, 711,737 hectares. — Ensemencement en blé, 160,250 hectares. — Rendement à l'hectare 16 à 30 hectolitres. — Production totale du département, 3,365,250 hectolitres. — Poids naturel à l'hectolitre, 72 à 75 kilos.

Les semailles d'automne, aussi importantes que l'année précédente, se sont faites dans d'excellentes conditions : les blés ont bien levé et l'épiage s'est effectué par un temps favorable, mais la maturité a été retardée par l'excès d'humidité ; la rentrée ne s'est pas faite dans de très bonnes conditions. En somme, récolte plus forte que la moyenne comme quantité, mais inférieure comme qualité.

Il ne reste presque plus de blé en culture.

Beaucoup de vesces d'hiver ont gelé dans la première quinzaine de janvier ; la vesce velue a pris beaucoup d'extension dans le département.

Il a été semé en chanvre un quart de plus qu'en 1893.

Les blés d'hiver ayant bien réussi, l'ensemencement des blés de printemps a diminué de moitié ; les méteils ont aussi été réduits de 20 0/0.

Le seigle, les pommes de terre et l'orge de printemps ont été augmentés de 40 0/0. Augmentation de 20 0/0 pour l'avoine de printemps et les fourrages annuels.

Grande récolte en orge, mais qualités défectueuses, de même pour l'avoine.

Voici maintenant, pour notre département, les appréciations du *Bulletin des Halles* sur les différentes récoltes :

Seigle, bonne. — Orge, forte, qualité défectueuse. — Avoine, quantité, graine humide. — Sarrazin, bonne. — Pommes de terre, bonne. — Fourrages, très abondante. — Graines fourragères, bonne. — Fruits à cidre, très bonne. — Vignes, belles. — Culture maraîchère, très développée.

Un accident pendant les manœuvres

On écrit de Verneuil-le-Château, le 12 septembre, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Hier 11 septembre, un sergent réserviste, cantonné dans la commune de Verneuil-le-Château, s'est trouvé malade au cours des grandes manœuvres qui se sont opérées dans la matinée.

» Transporté à la mairie de cette commune, dans une voiture d'ambulance, ce malheureux a succombé à ses souffrances en arrivant.

» Ce réserviste, qui habitait dans le département de la Vienne, était âgé de vingt-sept ans et laisse un veuve et deux enfants. »

Elevage en Loudunais

La semaine dernière ont eu lieu à Deauville les ventes annuelles des chevaux de sang. Le Haras du Pas (arrondissement de Loudun) y était brillamment représenté par un lot de dix beaux poulains. Une pouliche de ce lot a atteint le prix de 10,000 fr. Les neuf autres se sont vendus depuis 675 jusqu'à 3,800 fr.

BULLETIN FINANCIER

13 septembre 1894.

Le marché a été calme aujourd'hui sur nos rentes, mais il n'en a pas été de même des fonds étrangers qui pour la plupart ont sensiblement progressé. On dirait qu'en ce qui concerne la rente la spéculation veut mettre un peu de mesure dans ses agissements.

Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui ne présente pas grand intérêt ; notons une diminution de 5 millions dans l'encaisse.

Le 3 0/0 a oscillé toute la séance entre 104.35 et 104.65.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 933.25.

Le Crédit Lyonnais cote 772.50.

La Société Générale est à 470 fr.

La Banque des Pays-Autrichiens se rapproche du cours de 360.

Le Suez est à 2,937.50.

Nos grands chemins sont calmes et sans grandes variations.

Comme nous le disons plus haut, les honneurs de la journée sont pour les fonds étrangers. L'Italien est à 83.70. L'Extérieure monte à 70 1/2 sur la baisse du change. Le Hongrois cote 100 5/8. Le Turc qui vient de détacher un coupon de 0.50 s'inscrit en hausse à 26.30.

En Banque, fermé de la Langlaagte qui a produit 11,353 onces d'or en août contre 11,215 en juillet et 7,391 en août 1893.

La Mossamédès à 34.50 donne lieu à des transactions suivies.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 10 septembre

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 13 50 à 14 fr. — Seigle (l'hectolitre de 75 kil.), 9 fr. — Orge (l'hectolitre de 65 kil.), 8 à 9 fr. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 7 50 à 8 fr. — Pommes de terre (le double-décalitre), 4 fr. 50. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 45 à 50 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 4 60. — Volailles, la couple, 2 75 à 4 50. — Œufs, la douz., » 90 à » 95. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr.

CHOLET, 8 septembre

Froment, l'hect., 14 75. — Avoine nouv., 7 75. — Pain, 1^{er} qté, le kilog., 36 c.; 2^e qté, les 6 kil., 4 60. — Pommes de terre nouv., l'hect., 6 fr. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douzaine, » 85. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 80. — Foin, les 100 kilos, 5 fr. — Paille, 4 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Le Gérant, L. DELAUNAY.

« Un instant Gilberte se trouva près d'Albéric ; il l'appela, et sans lever les yeux sur elle :

— C'est vous qui lisez cela ? demanda-t-il froidement en montrant le volume qu'elle avait apporté.

— Oui, répondit elle d'une voix nette.

Il posa le livre sur un guéridon sans mot dire, mais son visage exprimait un dédain voisin du dégoût.

Puis, apercevant Edmée qui s'amusait à feuilleter les partitions de sa cousine, il reprit :

— Je vous défends de laisser traîner ici cet ouvrage.

— Vous me défendez ? fit Gilberte avec hauteur.

— Oui.

Et en même temps il la regarda de telle façon que l'impérieuse enfant baissa les yeux.

Il possédait toujours sur elle la même influence, mais jadis d'un mot il savait la calmer tandis que maintenant !...

Qu'était-il donc arrivé encore une fois ?

— C'est que, poursuivit-il, mes sœurs n'ont pas été habituées à trouver sous leurs mains des écrits de ce genre ; jugez quel serait leur étonnement en lisant seulement ce livre.

— C'est vrai, répondit Gilberte avec amer-

tume, j'aurais au moins dû penser que je suis ici chez vous, non chez moi.

— Pardonnez-moi de vous le rappeler, alors, dit-il en s'inclinant avec courtoisie, mais vous paraissez oublier que les idées de ma famille et les vôtres sont différentes.

Atteinte au fond du cœur, Gilberte ne répliqua pas ; il avait raison et il la méprisait peut-être.

Oh ! ce regard qu'il lui avait lancé, elle n'en pouvait même supporter le souvenir.

Et cependant elle pliait malgré elle ; il lui donnait des ordres et elle obéissait en dépit de sa propre volonté.

Où donc prenait-il ce ton de maître, cette autorité à laquelle elle ne pouvait résister ?

Mais oui il avait raison cent fois. Est-ce qu'elle devait se permettre ce qu'elle se permettait ? Est-ce qu'elle devait exposer ses jeunes cousines à trouver sous leurs yeux ce qu'elles n'avaient jamais vu encore ?

Allait-elle souiller ce foyer ami qui l'avait recueillie alors qu'elle était seule et abandonnée ?

Gilberte se sentait honteuse, mais elle souffrait d'une manière trop aiguë pour reculer dans le chemin de la rébellion où elle avait fait le pre-

mier pas.

Quand vint l'heure de faire la prière en commun, elle se leva, traversa le salon et sortit ; elle l'avait dit, elle ne voulait plus jamais prier.

Quand elle entendit les autres remonter au premier étage pour se coucher, elle parut sur le palier et embrassa ses cousines, mais elle oublia de tendre la main à Albéric.

Celui-ci en éprouva une grande douleur et murmura en la regardant regagner sa chambre :

— J'espérais lui faire quelque bien ; n'aurais-je été, sans le vouloir, que l'instrument du mal ?

Comme elle rentrait chez elle, Gilberte s'aperçut que Madame Daltier la suivait.

Celle-ci referma la porte derrière elle, s'assit sur un fauteuil bas, et, prenant la main de sa nièce, elle l'attira à elle :

— Gilberte, veux-tu me dire ce qui t'arrive ?

— Rien, ma tante, dit l'enfant en détournant son regard.

— Si tu souffres, pourquoi me le cacher ? Si quelqu'un t'a fait de la peine, avoue-le moi, mais ne prends pas de ces airs révoltés qui font mal à voir. Réponds-moi, qu'as-tu ?

Gilberte avait la poitrine serrée, les sanglots lui montaient à la gorge, mais elle les refoula et répondit d'un ton léger :

— Ma tante, vous êtes bien bonne de vous inquiéter à mon sujet ; je n'ai ni peine ni malaise ; seulement, vous savez, je suis un peu fantasque.

— Alors, tu n'as rien à m'apprendre ?

La jeune fille hésita une demi-seconde. Allait-elle se jeter dans les bras affectueux de Madame Daltier, tout lui avouer, pleurer sur ses genoux comme un enfant, et recevoir ses consolations ?

Mais le mauvais ange lui souffla un mot à l'oreille.

— Rien, ma tante, répondit-elle encore.

Etouffant un soupir, Madame Daltier se leva, baisa sa nièce au front et quitta la chambre.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 13 Septembre 1894

3 0/0. 104 35
3 0/0 amortissable. 102 50
3 1/2. 109 25

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au 1^{er} inst. HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Etudes de M^e G. SALMON, avoué-licencié à Vannes.
Et de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION D'UN PETIT CHATEAU

Avec ses dépendances
CONSISTANT EN :
Jardins, Prés, Bois, Ile,
Remise, Ecurie, etc.
Le tout situé sur les bords de la Loire, dans la commune de Gennes (Maine-et-Loire).

Le Dimanche 14 Octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

Cette vente a été ordonnée par jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Vannes, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et signifié.

Elle est poursuivie à la requête de M^{me} Laure Humeau, épouse séparée de corps et de biens de M. Charles Chaillon, domiciliée ladite dame à Port-Navalo, commune d'Arzon (Morbihan), — demanderesse procédant sous la constitution de M^e SALMON, avoué à Vannes :

Contradictoirement avec M. Charles Chaillon, propriétaire à Port-Navalo, commune d'Arzon (Morbihan), — défendeur procédant sous la constitution de M^e PHILOUZE, avoué à Vannes.

DÉSIGNATIONS

Et mise à prix

LOT UNIQUE

Une maison nouvellement reconstruite, située au lieu dit « Sous-le-Puits », comprenant au rez-de-chaussée : vestibule, grand salon, salle à manger et cuisine ; au premier étage, plusieurs chambres et terrasse ; au second étage, chambres, mansardes et grenier ; cours, jardins, grandes caves sous le roc, petit bois au-dessus de ces caves, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 1320 p, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1335 et 1336, de la section A, pour une contenance de vingt-quatre ares.

2^e Un terrain en jardin et vigne, situé au même lieu, nommé la Petite-Ouche, porté au plan cadastral sous le numéro 1234, même section, pour une contenance de vingt et un ares.

3^e Un morceau de terre et vigne, au même lieu, mais nommé la Butte de Saint-Eusèbe, séparé de l'article premier par un petit sentier conduisant sur les friches de Saint-Eusèbe, porté au plan cadastral sous les numéros 1265, 1266 et 1267 de la même section, pour une contenance de vingt-trois ares.

4^e Une maison, située aussi au même lieu, composée de deux chambres, une écurie, greniers au-dessus, hangar couvert en ardoises, une cave voûtée, terre au midi, devant et derrière la maison, le tout compris au plan cadastral sous les numéros 1322, 1323 et 1324 de la même section, pour une contenance de neuf ares cinquante centiares, et joignant au

nord l'article cinq ci-dessus, au levant l'article premier ci-dessus, au midi l'article six ci-dessus, et au couchant M. Chapu.

5^e Une parcelle plantée d'arbres fruitiers, en terre et allée descendant des maisons à la route, cave perrière, nommée l'Ouche-de-Sous-le-Puits, portée au plan cadastral sous les numéros 1337 p, 1338 p et 1339 p de la section A, pour une contenance de trente-trois ares, joignant au nord la route départementale, au levant le chemin du bord de l'eau à Saint-Eusèbe, au midi les articles un et quatre ci-dessus et au couchant demoiselle Renou.

6^e Un bois taillis, nommé le Bois-de-Sous-le-Puits, porté au plan cadastral pour une contenance de soixante-six ares, sous le numéro 1316 de la même section et joignant au nord l'article quatre ci-dessus.

7^e Une parcelle de terre en jardin, au bas de Sous-le-Puits, comprise au plan cadastral sous les numéros 1337 p, 1338 p et 1339 p de la section A, pour une contenance de treize ares, et séparée de l'article 5 ci-dessus par la route départementale.

8^e Une île, nommée l'Île-du-Buisson ou de la Pâtare-de-Thore, comprise au plan cadastral sous les numéros 48, 49, 50, 52, 56, 57, 58, 60 p et 61 p de la section A, pour une contenance de quarante-cinq ares vingt centiares, joignant au midi le chemin de Gennes au Thoureil et au nord la Loire, ainsi que les alluvions qui peuvent avoir augmenté la contenance ci-dessus indiquée.

Mise à prix : vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente sera dressé par M^e JAMIN, notaire à Gennes, et déposé en son étude où toute personne pourra en prendre communication sans déplacement.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M^e JAMIN.

L'Avoué poursuivant,
G. SALMON.

Enregistré à Vannes, ce jour sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio quarante-sept, case huit, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Le Receveur, Signé : ROULLÉ.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine

La Grande Presqu'île du Thoureil

Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie, Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIEVRE.

Bouteilles Champenoises

A VENDRE

S'adresser au Mess de MM. les Officiers.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège

Leçons particulières

M^{lle} BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

Petites Vaches Bretonnes

CHEVAUX

De luxe et de camion

Excellents Fromages St-Pierre - 48 Médailles

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles.	90 et 1 50	Crème foie gras truffée,	75, 1 40, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard.		Pâtés foie gras truffés,	95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée.	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras,	2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen.	75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées,	1 20
Tête de veau.	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini,	1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)		SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.	

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 5, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de servi e à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaupaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compt.)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE.